



BIEUJAC ST PARDON DE CONQUES
Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique

Séance du 13 novembre 2018

L'an deux mille dix-huit le 13 novembre à 19h00, le Conseil du SIRP de Bieujac - Saint Pardon de Conques, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Bieujac, sous la présidence de Monsieur Jean Claude DUMENIL.

Étaient présents :

M. DUMENIL Jean Claude, président, membre titulaire
M. BLANGERO Gilbert, membre titulaire
M. PAING Jean-Baptiste, vice-président
M. NORMANT Guillaume, membre titulaire
Mme DARRIET Mélanie, membre titulaire
M. DUCASSE Philippe, membre titulaire

Mme DAVID Maylis, membre suppléant
Mme PIERS Laetitia, membre suppléant
M MANGIEU Jean-Philippe, membre suppléant
M. BOURREL, membre suppléant
M CHALOUPIN Jean-François, membre suppléant

Absent :

M. GUERRERO Benoît

Secrétaire de séance : Laëtitia PIERS

1) Approbation du compte-rendu de la dernière réunion

Validation et signature du dernier compte-rendu par tous les membres présents.

2) Mise en non-valeur

Mr Dumenil informe les membres que la trésorerie demande des mises en non-valeur de créances irrécouvrables pour un total de 97,76 €.

L'ensemble du conseil vote à l'unanimité la validation de cette mise en non-valeur.

3) Convention des animateurs des TAP

Mr le Président demande l'autorisation de signer les conventions des animateurs des TAP.

L'ensemble du conseil vote à l'unanimité l'autorisation.



4) Classe numérique

Mr Le Président expose aux membres du conseil l'état d'avancement du projet « Classe numérique ». Les devis ont été signés, la commande est en cours. Nous attendons des nouvelles de Gironde Numérique pour la date de livraison exacte qui devrait avoir lieu d'ici la fin de l'année.

Concernant les subventions, Gironde Numérique gère entièrement la subvention du FEDER. De notre côté, des dossiers ont été préparés pour faire des demandes auprès du département et de la sous-préfecture.

Rappel de quelques chiffres :

- Coût total de l'achat sans subvention : 14 755 €
- Subvention de 25 % demandée au département : 3 074 €
- Subvention de 35 % demandée à la sous-préfecture (DETR) : 4 303 €
- Reste à charge : 7 377 € (sans compter le FEDER de 50 %)

Il est rappelé que le SIRP fait la demande à chaque organisme du maximum de la subvention, mais que nous n'aurons certainement pas toutes les aides et sûrement pas le montant demandé, car juridiquement nous devons avoir à notre charge 25 % du coût total de l'achat.

Mr Dumenil demande l'autorisation de signer ces dossiers.

L'ensemble du conseil vote à l'unanimité l'autorisation.

5) Garderie

Mr BLANGERO expose le projet de la commune de St Pardon de Conques, de prise en charge par la mairie, des frais pour les familles perdonnaises qui travaillent. En effet, les membres du conseil municipal de St Pardon voudraient régler directement au SIRP, les frais de la garderie pour les familles qui peuvent justifier de ce service afin de soulager ces familles du coût généré par la fréquentation de l'école alors qu'ils n'ont pas d'autres solutions. Les mêmes critères, mis en place par le système de facturation voté au sein du SIRP, seraient utilisés.

Il souligne, également, le fait qu'il n'y aurait plus de risque d'impayé, puisque c'est la commune qui réglerait les factures, garantissant par conséquent, la rentrée d'argent.

Les membres du conseil de Bieujac essaient de comprendre les arguments apportés et se posent des questions concernant cette décision prise par la commune de St Pardon sans passer par le conseil syndical du SIRP directement concerné par les frais de garderie.

Tous les membres présents ne sont pas contre le fait de trouver une solution qui pourrait convenir aux deux mairies.

Mr Le Président propose donc d'organiser une réunion le mois prochain afin de mettre à plat tous les arguments apportés pour que les deux communes puissent trouver une solution, ensemble, pour ne pas créer de confusion au sein des familles Perdonnaises et Bieujacaises. Il faudra également discuter du cas des familles qui viennent des autres communes comme St Loubert ou autre.

Fin de la séance à 21h00